

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

19^{ème} session de l'Assemblée des Etats Parties au Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale (du 14 au 16 décembre 2020, à la Haye)

Intervention de Son Excellence Monsieur Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO,
Président de la République Démocratique du Congo

Monsieur O-Gon Kwon, Président de l'Assemblée des États Parties au Statut de la Cour Pénale Internationale,

Distingués délégués, Représentants des États,

Monsieur le Président de la Cour,

Mesdames, Messieurs les Juges,

Madame le Procureur,

Monsieur le Greffier,

Distingués invités en vos rangs et qualités respectifs

Mesdames, Messieurs,

C'est avec un réel plaisir que je participe à cette Assemblée des États Parties, à l'aimable invitation de Monsieur O-Gon Kwon. Je voudrais, Monsieur le Président, vous remercier pour cet honneur.

Cette Dix-neuvième session de l'Assemblée des Etats Parties se tient dans un contexte rendu difficile par la pandémie de Covid-19, qui n'est pas seulement la plus grande crise sanitaire mondiale depuis la création des Nations-Unies il y a 75 ans, mais également une crise humanitaire et économique.

Nous avons perdu des personnes qui nous sont chères et subissons encore les conséquences de cette pandémie à dimension planétaire.

Nous sommes cependant tous présents à cette Assemblée, comme à d'autres évènements multilatéraux récents, qui restent autant d'occasions de nous reconnaître comme communauté internationale et d'échanger sur la marche de notre monde afin de le rendre encore plus meilleur. Nous devons continuer de faire ce travail nécessaire avec résilience.

Il y a plus de 20 années maintenant, c'est cette même communauté internationale, la nôtre, qui, dans un élan sans précédent, adoptait le Statut de Rome de la Cour pénale

internationale pour combattre les crimes les plus atroces qui choquent la conscience humaine et portent atteinte à l'Humanité toute entière.

Cette Cour, notre Cour, véhicule les idéaux de paix, de justice et de solidarité. Ce sont eux qui nous réunissent ici aujourd'hui encore et que nous réaffirmons, malgré les défis rencontrés.

La République Démocratique du Congo adhère pleinement aux principes et aux valeurs du Statut de Rome. En plus d'avoir ratifié le texte fondateur de la Cour le 2 d'avril 2002, la République Démocratique du Congo a été l'un des premiers pays à déférer à la Cour pénale internationale la situation qui règne dans notre pays.

C'est ici l'occasion de rappeler que la CPI a rendu son tout premier verdict en 2012. Celui-ci concernait l'affaire Thomas LUBANGA, un sujet Congolais. Bien d'autres ont depuis été rendus. Il en est ainsi notamment dans les affaires Matthieu NGUDJOLO et Germain KATANGA.

Je voudrais réaffirmer à cette Assemblée que la RDC renouvelle son fort attachement au Statut de Rome et ne ménagera aucun effort pour soutenir le travail de la Cour pénale internationale et accompagner les initiatives de renforcement de son effectivité et les actions que nous devons collectivement engager pour tendre vers l'universalisation de cette institution.

Mesdames, Messieurs,

Les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre et les crimes de génocide ne doivent pas restés impunis.

L'expérience de la République Démocratique du Congo renseigne à suffisance sur les conséquences désastreuses de ces crimes sur nos populations civiles, sur notre volonté de vivre en commun et sur nos actions pour la construction et le développement de notre pays.

C'est pourquoi j'ai tenu à placer les impératifs de la consolidation de l'état de droit, et de la lutte contre l'impunité des crimes internationaux au cœur de notre système de gouvernance.

Notre expérience, notre histoire avec la Cour, nous permet de voir également l'ampleur du travail : la coopération et la complémentarité, qui sont des piliers du Statut de Rome. Elles découlent de l'idée fondamentale pour la RDC, selon laquelle l'impunité, surtout pour les crimes les plus graves, est irréconciliable avec la paix durable et la stabilité nationale et internationale.

Dans l'exercice de ses fonctions, la cour compte énormément sur la coopération des Etats, des organisations internationales et de la société civile, conformément au statut de Rome et aux accords internationaux qu'elle a conclus. Cette coopération est de mise pour le transfert des accusés, pour la protection des témoins et pour l'exécution des sentences.

Il faut se féliciter des importantes réalisations de la Cour en matière d'enquêtes et de poursuites. Je pense ici aux enquêtes ouvertes sur les crimes qui auraient commis en République Population de Bangladesh et en République d'Union de Myanmar.

Je voudrais à ce titre rendre un hommage mérité à Madame le Procureur, Fatou Bensouda, pour son leadership et salue son fructueux mandat. Les politiques que son Bureau a adopté en matière de crimes sexuels et à caractère sexiste et en matière de protection des enfants sont salutaires.

Il faut également se féliciter du travail du Fonds au profit des victimes dans la mise en œuvre des programmes de réparation en faveur des victimes, et particulièrement en RDC.

Il est crucial que les États et les partenaires continuent à se mobiliser pour renforcer les capacités financières et d'action du Fonds au Profit des Victimes.

Des efforts importants ont été réalisés par la Cour depuis le commencement de ses activités, mais il ne faut pas s'arrêter en si bon chemin. Il y a encore des défis importants auxquels la Cour doit faire face.

Le défi de l'efficacité de la justice pénale internationale face aux enjeux de notre monde, appelle avant tout un renouvellement du soutien sans faille à la Cour des États, des organisations internationales, de la société civile et de tous les acteurs concernés par son action. Ce soutien est fondamental afin de permettre à notre Cour de continuer à accomplir son mandat judiciaire en toute indépendance et en toute impartialité.

Mesdames, Messieurs,

Aucune institution humaine n'est parfaite. La justice pénale internationale ne fait pas exception. Cette justice est une œuvre humaine : elle doit continuer à se parfaire et à se perfectionner pour répondre efficacement aux critiques qui lui sont adressées et aux défis changeants de son cadre d'action.

En l'absence de force de police et de territoire propre, les États doivent continuer à lui apporter le soutien nécessaire à la mise en œuvre de son mandat et à l'exécution de ses décisions. Je suis préoccupé pour l'efficacité du rôle de la Cour, lorsque j'observe la non - exécution des certains mandats d'arrêts qui risquerait de perturber les missions de la Cour. C'est une question déjà soulevée et sur laquelle notre

Assemblée doit se pencher afin d'y trouver des remèdes. La coopération est cruciale pour assurer une justice effective et efficace.

En parallèle, la Cour doit continuer à dialoguer avec l'Afrique et toutes les parties du monde. Le travail d'explication de son mandat et de ses activités doit être intensifié, une fois encore, avec le soutien des États, de la société civile et de toutes les parties prenantes. Toutes les forces doivent être combinées dans ce travail pédagogique crucial : l'actualité récente démontre à l'envie l'importance de porter une information crédible et complète sur la Cour et son rôle, face aux messages de manipulation et à confusion entretenue par ses opposants. La Cour doit poursuivre ses efforts en vue d'accorder une place plus centrale aux victimes dans le cadre de procédures qui doivent remplir toutes les garanties d'un procès juste et équitable. Les victimes qui sont au cœur du Statut de Rome doivent aussi, autant que possible, pouvoir voir la justice être rendue à proximité, dans leur pays lorsque les conditions sont réunies; elles doivent pouvoir assister aux audiences pour que leur histoire soit entendue et qu'elles puissent bénéficier de réparations adéquates.

Les initiatives de la Cour en direction des victimes dans les pays de situation doivent être consolidées et conduites de façon complémentaire avec les efforts nationaux en matière de poursuite des crimes internationaux.

La RDC est déterminée à poursuivre ses efforts dans la mise en œuvre de sa stratégie nationale de poursuite des crimes internationaux, en partenariat avec la Cour pénale internationale et ses partenaires.

Je me félicite des résultats obtenus par la justice congolaise, qui va continuer ses efforts pour rendre justice aux nombreuses victimes qui ont souffert des atrocités que notre pays a connues. Nous devons assumer notre responsabilité envers les victimes et leur accorder une attention particulière et je réitère mon engagement en ce sens.

La décision récemment rendue dans l'affaire Ntabo Ntaberi alias Sheka est une illustration de la détermination de la République Démocratique du Congo à poursuivre le combat contre l'impunité.

Je voudrais particulièrement remercier tous les partenaires qui ont apporté une assistance technique à la justice congolaise dans ce procès et dans tant d'autres procédures. Nous en sommes très reconnaissants. Je voudrais particulièrement renouveler mon appel aux partenaires techniques à renforcer leur appui, au soutien de notre volonté et notre élan d'accélération de traitement des cas prioritaires.

Mesdames, Messieurs,

Je me réjouis de l'initiative prise par l'Assemblée des États parties d'entreprendre une réflexion sur la révision du fonctionnement de la Cour. Il faut se féliciter du rapport

présenté par les experts indépendants et de l'esprit d'ouverture des responsables de la Cour, le Président, le Procureur et le Greffier, en vue d'engager avec les États un dialogue ouvert et constructif pour renforcer et consolider notre institution commune.

La Cour est une institution judiciaire jeune et fragile. Cependant, elle s'est démarquée par des décisions et enquêtes qui ont permis, au regard du bilan pénal mondial, de noter une avancée significative dans notre lutte collective contre l'impunité.

Face aux crimes qui continuent de dévaster nos sociétés dans presque toutes les parties du monde, avec des conséquences atroces sur les populations civiles, la Cour pénale internationale en tant qu'institution complémentaire aux juridictions nationales, est plus que jamais pertinente. Face aux enjeux, nous avons la responsabilité de préserver cette Cour et son intégrité. Son ancrage dans la société internationale est un impératif. Nous devons cela aux générations futures.

Je vous remercie de votre attention.